

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

<b>Date de convocation :</b>	
06/10/2025	
<b>Membres :</b>	
En exercice	18
Présents :	13
Votants :	15
<b>Date d'affichage :</b>	
14/10/2025	
<b>Date de publication :</b>	
14/10/2025	

Le 13 octobre 2025 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORêt, Fabrice GUIRAUD, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentées : Aurélia FOURNIER par Jean Georges CLAIR et Nathalie KATSAMANTOU par Anne Cécile DUCOSSON

**Absents :** Daniel BORDES, Damien OBRADOR et Muriel PAILLER

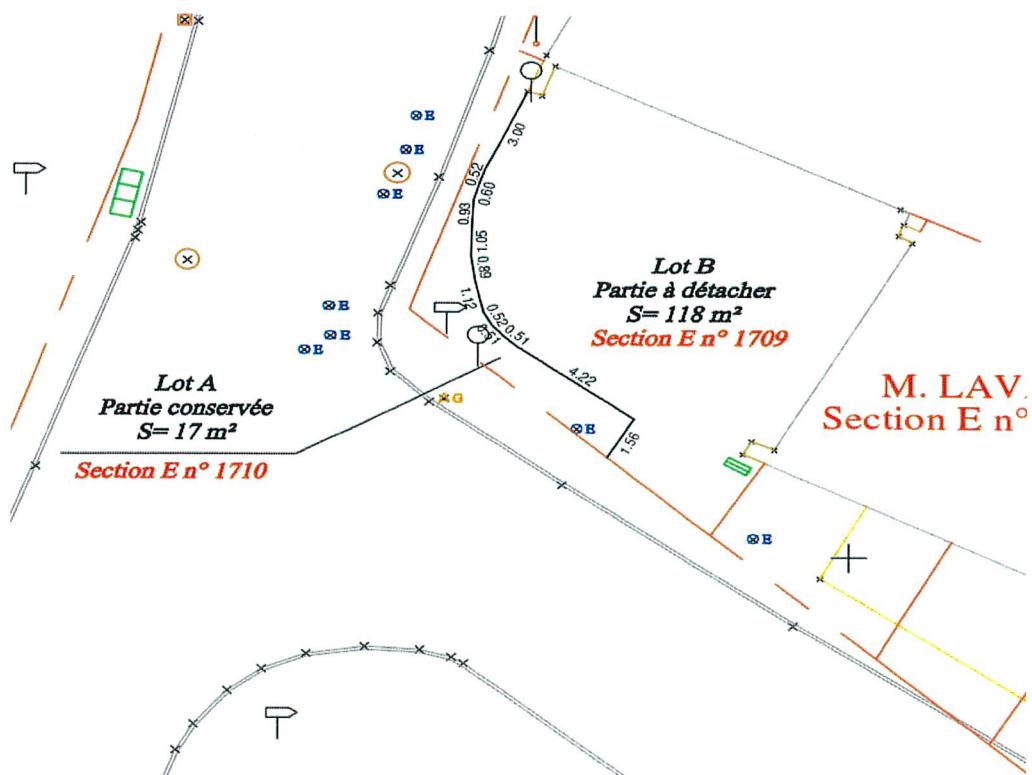
**Secrétaire de séance :** Katia PÉDEMAY

## DÉLIBÉRATION N° 2025-79

## **OBJET : Vente de la parcelle E 1709 située 7 Place de Ségur**

La Commune est propriétaire de la parcelle E 770 d'une superficie de 135 m<sup>2</sup> et située 7 Place de Ségur en face de l'Auberge du Bourg. Par délibération n° 2025-22 du 07 avril 2025, le Conseil Municipal avait acté sa cession au prix de 23 000 €.

Cependant, dans le cadre des travaux de CAB, le chemin piétonnier a impacté cette parcelle nécessitant l'intervention d'un géomètre pour l'établissement d'un document d'arpentage. La parcelle à céder, renumérotée E 1709, est donc réduite à 118 m<sup>2</sup>.



Une bâtie, appartenant au Département de la Gironde, y avait été mandature. Cette parcelle non bâtie située en zone d'habitation est aujourd'hui inutilisée par la commune.

Les Domaines, dans leur avis du 30 janvier 2025, ont estimé la vente de cette parcelle à 170 € le m<sup>2</sup> assortie d'une marge d'appréciation de plus ou moins 10 % soit un montant de 20 060 €.

Dans le cadre de la reprise du local de l'ancienne épicerie, la nouvelle propriétaire a fait une offre d'achat de 20 000 € comprise dans la marge d'appréciation.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la vente de la parcelle E 1709 d'une superficie de 118 m<sup>2</sup> et située 7 Place de Ségur au prix de 20 000 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout avant contrat, l'acte de vente et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**POUR** : 15

**CONTRE** : 00

**ABSTENTION** : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 13 octobre 2025

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PÉDEMAY